

Feuilleton du Pays du dimanche : Le secret du blessé récit militaire

Autor(en): **Sales, Pierre**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le pays du dimanche**

Band (Jahr): **1 (1898)**

Heft 8

PDF erstellt am: **27.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-247843>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

POUR
tout avis et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche

à
Porrentruy
—
TÉLÉPHONE

LE PAYS

POUR
tout avis et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche

à
Porrentruy
—
TÉLÉPHONE

DU DIMANCHE

LE PAYS, 26^{me} année

Supplément gratuit pour les abonnés au PAYS

26^{me} année, LE PAYS

BELLELAY

L'ordre des Prémontrés auquel appartenait les religieux de Bellelay, est un ordre de chanoines réguliers. Il a reçu son nom du lieu où son fondateur, St-Norbert, établit son premier couvent près de Laon, en 1121. St-Norbert donna à ses disciples la règle de St-Augustin, avec certaines dispositions empruntées à celles de St-Dominique. Les membres de son Ordre devaient réunir la vie active à la vie spirituelle, et les fonctions paroissiales aux exercices de l'ascétisme. Ils devaient surtout célébrer dignement les offices divins, se vouer à la prédication et aux autres œuvres de la vie pastorale, cultiver les sciences, prendre soin des pauvres et exercer l'hospitalité. Ils portaient un costume blanc composé d'un robe blanche de laine grossière et d'un scapulaire, de même couleur. Au cœur, en hiver et pendant les offices de la nuit, ils se couvraient en outre d'un grand manteau blanc muni d'un capuchon. Leur chapeau était en feutre blanc.

Les offices se célébraient avec une grande pompe à Bellelay. On y accourait de toutes les parties du Jura pour y admirer la splendeur des cérémonies et la beauté des chants sacrés.

Les Prémontrés, dont la règle fut approuvée par le pape Honorius II le 16 février 1126, devaient s'abstenir de viande. L'usage n'en fut permis par St-Norbert qu'aux malades et plus tard, par le pape Nicolas IV (1288-1292) aux religieux en voyage. Cependant en 1460 le pape Pie II, à la demande du chapitre général de l'Ordre, permit aux Prémontrés l'usage de la viande tous les jours, à l'exception du vendredi et du samedi, du temps de l'avant et des jours de jeûne.

Feuilleton du Pays du dimanche 3

Le secret du blessé

RÉCIT MILITAIRE

par PIERRE SALES

Césaire se réveilla le lendemain avec une cruelle lassitude par tout le corps et un violent mal de tête. Il se tourna aussitôt à droite pour envoyer son bonjour habituel à Firmin ; et il demeura tout saisi, en constatant que non seulement Firmin n'était pas là, mais que son lit n'avait même pas été défait. Justement, un camarade lui cria :

— Hé ! Parisot !... Que t'as donc fait de Dubreuil ?

Ce qu'il en avait fait, lui ?... Et, tout de suite, il lui semblait entendre la douce voix de Marceline, à leur départ du pays :

« Césaire, je te le confie, comme je te confie à lui ! »

Les membres de l'Ordre se divisaient en prêtres ou chanoines qui se livraient à la prédication et à l'étude, et en frères convers qui se vouaient aux travaux de l'intérieur de la maison et à ceux de la culture dans les fermes.

L'Ordre des Prémontrés favorisé par le pape Innocent II (1130-1143) et par l'empereur d'Allemagne Lothaire II (1125-1137), se développa et se répandit rapidement. Le 16 février 1126, jour de l'approbation qui lui fut donnée par le Souverain-Pontife, il comptait déjà neuf maisons. Une trentaine d'années après sa fondation, il en avait près de 100. Les quatre premières maisons qu'il eut dans le territoire de la Suisse actuelle, furent celle du Lac-de-Joux, dans le pays de Vaud, fondée par le vénérable Gôsbert en 1126 et supprimé par les Bernois en 1536, celle d'Humilimont fondée vers la même époque près de Marsens par les seigneurs de ce nom¹⁾, celle de Bellelay fondée, comme nous l'avons dit en 1136, et celle de Fontaine-André fondée en 1143 dans le comté de Neuchâtel au pied du Chaumont, entre St-Blaise et Neuchâtel. De l'abbaye de Bellelay sortirent trois nouveaux monastères : ceux de Grondgourt, de Gottstatt et de la Porte-du-Ciel. L'abbaye de Grondgourt fondée en 1180 n'eut qu'un seul et unique abbé et redevint en 1208 un prieuré de Bellelay. L'abbaye de Gottstatt, qui prit naissance en 1255, subsista jusqu'à la réforme. L'abbaye de la Porte-du-Ciel fondée en 1304, à 2 lieues de Bâle, dans le grand duché de Baden actuel, eut 15 ou 16 abbés et redevint un simple prieuré de Bellelay en 1523. Ce prieuré fut supprimé en 1805.

Le monastère de Bellelay devint collateur de plusieurs paroisses qu'il faisait desservir par ses religieux. Ces paroisses furent celle de Nuge-

1) Marsens est situé dans le canton de Fribourg, au pied du Gibloux, à 4 kilomètres de Bulle.

Leur compatriote d'Étrépagny, très jaloux de n'avoir pas été nommé brigadier, se mit à ricaner en disant :

— Firmin Dubreuil aura mal cousu ses galons ; je parie qu'ils ne tiennent déjà plus...

— Tais-toi, hein ! fit Césaire, avec un geste terrible.

Mais, en y réfléchissant, il songeait, lui aussi, que cela était bien possible. Oh ! quel déshonneur si une chose pareille survenait et surtout si on l'apprenait à Bezu-Saint-Eloi ! Ils habilla, très vite, les mains fiévreuses, et fit tomber son portemonnaie. En le ramassant, il s'aperçut qu'il était vide... Ils avaient donc dépensé bien de l'argent pour fêter ces galons ?...

Puis il bondit dans la cour du quartier ; et il hésitait, se demandant s'il irait se renseigner au poste ou s'il courrait tout de suite à la salle de police des brigadiers, lorsqu'il aperçut un gardien de la paix qui se dirigeait vers l'adjutant de service, lequel, de l'air le plus parfaitement désagréable, mâchonnait un bout de cigare.

Instinctivement, Césaire marcha à eux, ayant

role-Neuveville qui, à l'époque de la réforme était administrée par deux religieux ; celle de Tavannes dont dépendait la chapelle de Saint-Léonard de Chindon ou Reconvillier ; celle de Boécourt ; celle de Montignez à partir de 1208 ; celle de Geriwyler ou Pfetterhausen-le-haut, cédée en 1194 à l'abbaye de Grandgourt par l'abbé de Murbach, puis par Bellelay à l'abbaye de Lucelle en 1629 ; celle de Bassecourt et celle de Perles (Pieterlen) à partir de 1405 et celle de Bévillard dès 1513. L'abbé de Bellelay fut aussi collateur de l'église de St-Germain de Longeau (Lengnau). J'ignore si cette paroisse fut jamais desservie par un religieux de Bellelay. A l'époque de la réforme, elle était administrée par un prêtre séculier, Pierre Lüpold. A l'époque de la réforme, un moine de Bellelay desservait aussi la chapelle de Falbringen, près de Bienne. En 1442, à la suite d'une peste qui avait dépeuplé Bassecourt et Boécourt, ces deux paroisses furent réunies en une seule par l'évêque de Bâle Humbert de Neuchâtel ; le curé devait résider à Bassecourt et célébrer les offices à Boécourt tous les trois dimanches. Plus tard, elles furent de nouveau séparées, car vers l'an 1441, le Liber Marcarum de Frédéric de Rhein signale un curé et un vicaire à Altdorff (Bassecourt) et également un vicaire à Büstingen (Boécourt). Elles étaient encore séparées en 1522, car une bulle du pape Adrien VI, du 31 août de cette année, constate que Bassecourt et Boécourt avaient alors leurs curés respectifs. Par décision d'Adrien VI, les deux paroisses furent de nouveau réunies. En 1603, l'évêque de Bâle ordonna à l'abbé de Bellelay de faire célébrer chaque dimanche les offices à Bassecourt et à Boécourt. Par conséquent, l'abbé de Bellelay dut placer à Bassecourt deux religieux qui devaient administrer les deux localités. Mais en 1611 l'évêque Guillaume Rinck de Bal-

eu, tout de suite, la prescience qu'il allait entendre parler de son ami. Et il distingua ces mots :

— Le commissaire m'envoie vous prévenir que nous avons un de vos hommes chez nous...

— Un cavalier ?

— Non, un brigadier.

— Ivre ?

— Ça, je n'en sais rien. Tout ce que je peux vous dire c'est qu'on l'a ramassé sur un trottoir le visage tout en sang...

— Quelque écorchure ?

— Non, non, fit le gardien de la paix avec une moue significative ; ça vient d'un rude coup qu'il a à la fête, le crâne doit être perforé... Et... n'a pas l'air d'en mener large...

II

Les remords de Césaire

Césaire se trouvait heureusement près d'un mur ; il se cramponna à un de ces anneaux de fer où l'on attache les chevaux. Sans cela, il serait tombé. Le gardien de la paix continuait son rapport à l'adjutant :

denstein crut bon d'unir la paroisse de Boécourt à celle du Repais et de la faire desservir par un vicaire qui résiderait à Boécourt. Tous les trois dimanches, l'office devait se célébrer dans l'église de Repais. En 1666, Jean Conrad de Roggenbach sépara Repais, Séprais et Montavon de Boécourt, et réunit de nouveau Boécourt à Basse-court. Enfin, en 1692, Jean Conrad constitua la paroisse de Boécourt telle qu'elle existe actuellement et unit Repais à la paroisse de Saint-Ursanne.

(A suivre)

JECKER, curé.

Causerie sur les abeilles

par Jos. BUCHWALDER, curé

(Suite)

La ruche Langstroth, mise en usage aux Etats-Unis par le pasteur portant ce nom dans le même temps où le curé silésien révolutionnait l'apiculture en Europe, diffère assez sensiblement de la précédente. Non seulement les dimensions des cadres sont beaucoup plus fortes, mais leur position dans la ruche et leur maniement sont différents.

Dzierzon, comme nous avons vu, voulait pour sa ruche une caisse fermée de 5 côtés, avec des rayons parallèles à l'entrée. Il cherchait, par dessus tout, le maintien de la chaleur dans sa colonie, de là le nom de *ruche à bâtisses chaudes*. Langstroth, au contraire, pénétré de l'idée que l'air pur est un principe essentiel de vie et de santé, non seulement pour les êtres supérieurs, mais aussi pour les insectes, voulut que l'air puisse entrer, circuler et se renouveler facilement dans ses colonies. Pour cela, il disposa ses rayons perpendiculairement à l'entrée, ce qui fit donner à sa ruche le nom de *ruche à bâtisses froides*. Au lieu de la fermer de cinq côtés, il ne la ferma que de quatre, lui donnant l'aspect d'une forte caisse privée de son fond et de son couvercle. Cette disposition permettait un nettoyage soigné et facile du plancher, et donnait toute facilité d'agrandissement par le moyen de hausses placées sur la première caisse. La mobilité du plafond ou couvercle donnait en outre de grandes facilités pour les opérations. S'agissait-il d'enlever ou de remplacer un rayon du centre de la ruche, vite un peu de fumée et Langstroth saisissait son rayon. L'attrait à lui facilement et le remplaçait de même. C'était l'affaire d'un instant, tandis que chez Dzierzon une telle opération est toujours un grand travail. J'admets que dans le premier cas, le nombre des piqûres était un peu plus fort, mais quel est l'apiculteur qui se laisse ar-

rière par ce détail ? Les piqûres ne sont-elles pas l'agrément du métier ?

La ruche Langstroth avait un autre avantage : la facilité de s'agrandir indéfiniment. C'était la solution du problème poursuivi par l'apiculteur. La caisse primitive ou corps de ruche ne devait servir selon le vénérable pasteur, qu'à l'élevage du couvain et aux provisions d'hiver. Tout le miel de surplus, c'est-à-dire toute la part que l'apiculteur peut s'attribuer et conserver devait être déposé dans des hausses ou boîtes placées sur la colonie. Ces hausses ont en longueur et largeur les dimensions de la ruche et en hauteur la moitié de celle des rayons. Au premier jour de récolte abondante, une hausse garnie, soit de rayons déjà construits, soit au moins de pailles gaupées, est mise en place. Les abeilles ne tardent pas à y monter et à y déposer des provisions. La caisse se remplit-elle, aussitôt entre celle-là et le corps de ruche une seconde hausse, puis une 3e, une 4e et une 5e même, sont successivement placées. De cette façon, rien ne se perd de la récolte. Les abeilles trouvent toujours à disposition une place suffisante pour emmagasiner, et cette facilité de fournir de la place permet aussi à l'apiculteur de laisser à ses abeilles le miel suffisamment longtemps pour qu'elles le mûrissent avant son prélèvement et son extraction.

Economie de temps et plus grande facilité pour la visite, agrandissement à volonté, voilà quelques-uns des avantages de la ruche Langstroth, introduite chez nous avec quelques petites modifications par M. Ch. Dadant, dont elle porte actuellement le nom.

Cette ruche a pourtant aussi ses désavantages. Le premier est de consommer en hiver beaucoup plus que la ruche à bâtisses chaudes. Tandis que dans celle-ci, 6 à 8 livres de nourriture suffisent amplement pour l'hivernage, la ruche à bâtisses froides en réclamera au moins 15 à 20. Le nourrissage s'opère moins facilement, et, enfin dans les années mauvaises comme 1897, l'apiculteur pourra recueillir quelques livres de miel dans sa Burki, tandis que les hausses de sa Dadant seront retirées complètement vides.

Dans la Suisse allemande, on a adopté et maintenu le type de la ruche Dzierzon ou Burki, dans la Suisse française par contre, c'est la ruche Dadant qui a prévalu. Je ne m'arrête pas à donner la description et les mesures complètes de ces 2 ruches, car j'estime qu'il vaut toujours mieux, quel que soit le type choisi, les faire venir directement d'un fabricant, que d'essayer de les construire soi-même. Avec un modèle sous les yeux, on pourra plus facilement le reproduire, si on le juge à propos.

La ruche Burki, ne peut guère devenir la

ment ?... Pourquoi ?... Il ne savait pas, puisqu'il ne se rappela plus rien, à partir de la première bouteille...

Des sonneries retentirent, pour le passage, la soupe. Il ne serait allé nulle part, si des camarades ne l'avaient entraîné en lui disant :

Ben, quoi ! Ton Dubreuil s'est fourré son plumet, et il est en train de se le faire défriser, mon vieux !

Il ne voulut pas de sa gamelle ; est-ce qu'il aurait pu manger ? Il remonta lourdement à la chambrée et s'assit au pied de son lit ; et bientôt, les autres le regardaient avec un étonnement mêlé de pitié, car le bruit du malheur de Firmin se répandait et on le commentait.

Moi, disait l'un, je les ai rencontrés dans la rue Blomet.

— Moi, disait un autre, j'ai bu une fine avec eux, avenue Lowendal.

Mais personne ne se souvenait de les avoir aperçus du côté de la rue Tiphaine. Et ce qui surprenait les plus, c'est que les deux amis eussent bu tant de vin, de liqueurs.

— Ils n'y étaient pas accoutumés, c'est ça qui leur aura joué un mauvais tour.

(La suite prochainement.)

ruche du cultivateur, car elle réclame des soins justes à un moment où l'agriculteur a tout autre chose à faire, qu'à s'occuper d'abeilles. La ruche Dadant remplirait déjà mieux ce but, car elle exige moins de soins au moment de la grande récolte, c'est-à-dire à celui de la fenaison. Mais la nécessité où l'on est d'établir chaque ruche à une certaine distance de sa voisine la fera peut-être rejeter à cause de la place réclamée. Son prix de revient sera aussi un obstacle pour plusieurs.

Ne pourrait-on pas obtenir un résultat appréciable en conservant la vieille ruche en paille de notre pays ? J'estime que si, si on voulait apporter quelques modifications à sa construction, car elles sont généralement trop bombées et ont leur ouverture supérieure, fermée par une cheville trop petite. C'est en cela surtout qu'il faudrait modifier.

Nos cultivateurs construisant généralement eux-mêmes leurs ruches pendant les longues soirées d'hiver, comment doivent-ils les établir ? En leur donnant d'abord une bonne capacité : 30 à 40 litres c'est-à-dire la contenance d'un double et demi à 2 doubles. Plus grandes, elles peuvent être trop spacieuses par un essaim faible ou par un essaim fort accompagné d'une reine épuisée ; plus faibles, elles peuvent ne pas suffire au développement du couvain. — La ruche, en second lieu, au lieu de n'avoir à son sommet qu'une petite ouverture de 4 ou 5 centimètres de diamètre, devrait en avoir une d'au moins 12,65 ou 20 qui serait fermée par une cheville correspondante. Celle-ci ne devrait, à l'intérieur de la ruche, arriver qu'au niveau des cordons, tandis qu'à l'extérieur, elle dépasserait de 4 à 5 centimètres, afin de pouvoir être saisie et enlevée facilement quand le besoin s'en ferait sentir. Cette cheville doit rester indépendante. Pour empêcher les abeilles de la consolider à la ruche, il serait bon de fixer solidement au sommet de toute la ruche, à l'intérieur, quelques baguettes de coudrier placées parallèlement les unes aux autres, à une distance de 0,035 à 0,037 de milieu à milieu. Ces baguettes serviraient à attacher les rayons. Si on a eu soin de garnir ces baguettes d'un petit morceau de vieux rayon, les ouvrières suivront les indications données, et la construction sera régulière.

(A suivre).

Notes d'un passant

Bon temps pour le paysan à cause de la neige ! Bon temps pour les médecins, à cause de l'influenza.

Chez nous celle-ci a précédé celle-là : gripes, bronchites, coqueluches, pneumonies, cela tombe à verse sur nos pauvres têtes ou plutôt, pardon, sur nos poitrines. Et on s'en va tout doucement vers le cimetière, quand même on ne passe pas quatre-vingts ans, comme cette di-gne et généreuse chrétienne dont une foule si nombreuse suivait, l'autre jour à Porrentruy, le convoi funèbre, bien touchant hommage rendu à ses vertus qui sont presque les vertus d'un autre âge, bien juste témoignage d'estime décerné à sa famille.

On a voulu dire que l'influenza était une nouveauté, comme une maladie fin de siècle. Ceux qui se consolent de la sorte de cette vilaine hôtesse font erreur : l'influenza n'est nullement une invention due au progrès de l'esprit moderne.

Voici quelques fignes, extraites des registres du Parlement de Paris — en l'an 1414 — qui en fait foi :

Le lundy 5 mars n'a point esté pladoyé, ne n'avoit aucun advocat, ni procureur, ni parties, par le Palais, pour une moult griève maladie qui généralement croroit par Paris, par laquelle la teste et tous les membres doloient et souffroient